

# CHARTRE DE LA DIVERSITÉ NUMÉRIQUE

## PRÉAMBULE

Alors que la transition numérique et les changements technologiques rapides qu'elle implique font émerger de nouveaux métiers et de nouveaux besoins, il apparaît qu'elle ne peut constituer une chance et un vecteur de progrès individuel et collectif que si ces métiers émergents s'ouvrent à tous, et que les entreprises voient dans la diversité des parcours professionnels d'origine de leurs équipes numériques un facteur de réussite et d'intelligence collective.

Fort de ce constat et afin d'assurer un écosystème professionnel bienveillant aux personnes issues d'une reconversion, l'Association pour la Diversité Numérique (ADN), association ayant pour but de promouvoir la diversité des parcours vers les métiers du numérique, a créé en 2024, à l'initiative de l'Ecole Européenne Du Numérique, avec la participation d'entreprises et d'organisations publiques et privées, françaises et européennes, comme Tomorrow Education Group, Dedale, Lexway, Léon Grosse, ITESOFT, la Charte de la Diversité Numérique.

**Par cette charte, les entreprises, organisations ou établissements publics signataires s'engagent à :**

- 1** *Favoriser l'inclusion dans les équipes numériques de personnes issues de la reconversion, en valorisant leur choix de carrière et leur apport original à l'intelligence collective de par leur parcours atypique et leur vision multisectorielle ;*
- 2** *Considérer la possibilité de recruter des candidats ayant acquis leurs compétences numériques dans le cadre d'une reconversion professionnelle, au même titre que des candidats issus de la formation initiale, sur la seule base de leurs compétences, et dans des conditions salariales et d'exercice de leur activité similaires. Leur offrir les mêmes opportunités d'évolution de carrière ;*
- 3** *Envisager, en fonction des besoins et des impératifs de la structure, d'accueillir en stage des personnes en reconversion vers le numérique, pendant ou après leur formation. Dans le même esprit solliciter un ou des salariés du domaine informatique volontaires afin de rencontrer des personnes en phase de construction de leur projet, afin de répondre à leurs interrogations et de faciliter leurs enquêtes métier ;*
- 4** *Promouvoir en interne et au sein de l'écosystème professionnel une culture de la richesse que constitue la diversité des parcours menant aux métiers du numérique pour les équipes exerçant dans ce secteur en évolution rapide.*

Les signataires de la Charte de la Diversité Numérique de l'Association pour la Diversité Numérique (ADN) acceptent de s'en prévaloir et permettent à l'association de communiquer à ce sujet.

La présente charte est signée pour une durée de trois ans. A l'issue de ce délai, les employeurs réaffirment leur engagement par la resignature de ce document lors de séances individuelles ou collectives. Ce moment peut être l'occasion de communiquer en interne et en externe sur les actions réalisées.